



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

☒ : 45 – LIBREVILLE

☎ : 79.56.61

N° 0001 /MEPPDPIPP/SG/DGI

## COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance des opérateurs économiques assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et à la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS), qu'il est mis à leur disposition, depuis le mois de décembre 2018, un formulaire unique, modèle CA 01, pour la déclaration et le paiement de ces deux prélèvements.

Cet imprimé est à télécharger sur le site internet de la DGI, à l'adressé suivante : <http://www.dgi.ga/documentation/imprimés/chiffres-daffaires-ca>

Par conséquent, à compter du 20 mars' 2019, le formulaire modèle ID 30 jusque là utilisé pour la déclaration et le paiement de la CSS ne sera plus accepté par les services fiscaux.

Fait à Libreville, le 01 MARS 2019

  
Le Directeur Général  
François Auguste AKOMEZOÛHO